

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

10^{ème} séance de l'année 2016

Jeudi 3 novembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/339

**Modification du plan de financement
pour la réalisation
des travaux d'assainissement au niveau
de la rue FENGAROL à Pointe-à-Pitre
en vue du transfert des eaux usées collectées
vers la station d'épuration de Pointe à Donne
et demande de subvention**

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

Présents : 26		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE

21 NOV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Excusés représentés : 4
<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 ^{ème} Vice-Président) <i>Procuration à M. Maurice LORQUIN</i> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> Mme Suzelle SEVILLE (5 ^{ème} Vice-Présidente) <i>Procuration à M. Jacques BANGOU</i>
<u>Autre Conseiller Communautaire :</u> Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE <i>Procuration à Mme Francesca FAITHFUL</i>

Excusés non représentés : 11
<u>Vice-Présidente :</u> Mme Héléne MOLIA-POLIFONTE (4 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY
<u>Autres Conseillers Communautaires</u> M. Jean-Luc CELIGNY Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMIETTE Mme Solange LEBLANC- Mme Ketty WALPO Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9
<u>Vice-Présidents :</u> M. Dominique BIRAS (11 ^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Michel RINÇON
<u>Autres Conseillers Communautaires :</u> Mme Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO - M. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2015.04.03/169 du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2015 approuvant le projet technique pour la réalisation des travaux d'assainissement en vue du transfert des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Pointe à Donne ;
- VU la délibération n°2016.04.04/281 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 - Exercice budgétaire 2016 - Budget annexe Assainissement 2016 ;
- VU la délibération n°2016.06.07/291 du Conseil Communautaire du 22 juin 2016 approuvant le plan de financement de l'opération pour la réalisation des travaux d'assainissement en vue du transfert des eaux usées collectées vers la station d'épuration de Pointe à Donne ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis de la Commission Assainissement du 10 octobre 2016;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – De modifier l'article 2 de la délibération n°2016.06.07/291 du Conseil Communautaire votée le 22 juin 2016, en adoptant le plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

Financiers	Montant	Taux %
▪ Europe (<i>PO FEDER 2014-2020</i>)	839 909,00 €HT	38,6 %
▪ Etat (Onema)	446 145,00 €HT	20,4%
▪ Office de l'Eau	460 000,00 €HT	21,0%
▪ CAP Excellence	436 514,00 €HT	20,0 %
TOTAL ELIGIBLE FEDER	2 182 568,00 €HT	100,00%
▪ CAP Excellence	117 432,00 €HT	<i>Dépenses non éligibles</i>
TOTAL DE L'OPÉRATION	2 300 000,00 €HT	

ARTICLE 2- D'approuver les subventions demandées à l'ONEMA et à l'Office de l'Eau de la Guadeloupe et d'autoriser le Président à solliciter le FEDER (PO 2014-2020).

ARTICLE 3- Que l'article 1 de la délibération n°2016.06.07/291 du Conseil Communautaire, votée le 22 juin 2016 se rapportant à l'approbation du projet technique, reste inchangé.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

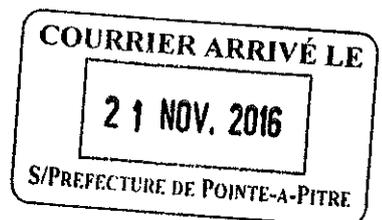
Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 NOV. 2016



Le Président

Eric ALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016

10